

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Mardi 2 juillet 2013  
14 heures 30, Salle Caillemer  
Séance plénière**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 2 juillet 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Partie A**

1. **Validation du compte financier (rapporteur : M.VIDBERG)**
2. **Décision Budgétaire Modificative (rapporteur : Mme. VIDOVIC-RAVIT)**
3. **Validation du rapport annuel de performance (rapporteur : Mme. CHAMARD HEIM)**
4. **Validation dossier d'expertise opération campus (rapporteur : Mme. GUILLAUME)**
5. **Filiale de valorisation :**
  - a- **Présentation des comptes de la filiale au titre de 2012 (rapporteur : M.ASQUIN)**
  - b- **Points sur le processus de rachat des parts des actionnaires privés de la filiale (rapporteur : M.ASQUIN).**
6. **Présentation de l'état d'avancement du processus d'approbation du GIP CEUBA (rapporteur : M.ASQUIN).**
7. **Politique sociale et ressources humaines (Soumis à l'avis du CT le 1<sup>er</sup> juillet 2013) (rapporteur : M.VINOT).**
8. **Mise en place de l'intéressement (Soumis à l'avis du CT le 1<sup>er</sup> juillet 2013) (rapporteur : M.VINOT).**
9. **Fixation des taux maximums des primes des charges administratives (PCA) (rapporteur : M. SERVET).**
10. **Validation des statuts de l'I.U.T. (rapporteur : M.SERVET).**
11. **Nomination des élus étudiants suppléants au conseil documentaire (rapporteur : M. SERVET).**
12. **Présentation du dossier de préfiguration de l'école supérieure du professorat et de l'éducation. (rapporteur M.PILLET).**
13. **Propositions d'admissions en non-valeur (rapporteur : M.VIDBERG). Doc**
14. **Sortie d'inventaire (Mme VIDOVIC-RAVIT). Doc**
15. **Acceptation d'un don du conseil régional des notaires au bénéfice de la faculté de droit (rapporteur : M. SERVET). Doc**

**Partie B**

1. **Conventions.**
2. **Questions financières.**
3. **Organisation pédagogique**

---

Questions diverses.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Collège A des Professeurs** : Bernadette CABOURET-LAURIOUX, Caroline CHAMARD-HEIM, Jacques COMBY, Christophe EVERAERE, Denis JAMET, Pierre SERVET, Edouard TREPPOZ.

**Collège B des Autres enseignants** : Alain ASQUIN, Sylvain CORNIC, Christine FERRARI-BREEUR, Jean-Philippe PIERRON, Jérôme RIVE.

**Collège des IATS** : Virginie ANGLERAUX, Yann BERGHEAUD, François BONICALZI.

**Collège des Étudiants** : Valentin VUILLEUMIER.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

**Collège des Personnalités extérieures** : M. Jean-François ARRUE représenté par Jacques COMBY, M. François GUILLEMIN par Pierre SERVET, Jean-Marc LE GARS par Caroline CHAMARD-HEIM.

**ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS**

Didier VINOT, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de la vie à l'université, Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit, Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres, Marc MARTINEZ, directeur du SCD, France LAREDO, responsable du service de la communication, Marie CHATOT, représentante de la rectrice, Bernard PASCAL, DGS, Mathilde BEUSCHER, vice-présidente étudiante au CA.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT**

Mathieu SOUCHER et Elodie COURVALIN, Service des Affaires Juridiques et Générales

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 14h45.

M. SERVET précise en préambule qu'un conseil d'administration aura lieu le 9 juillet 2013 afin de valider les maquettes d'enseignement de l'ESPÉ<sup>1</sup>.

**Partie A.**

**A1 Validation du compte financier**

M. VIDBERG précise que, aux termes de du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le compte financier doit être voté au 31 mars de chaque année. D'ici 2015, le compte financier devra être voté à la fin du mois de février.

Le retard pris dans l'approbation des comptes résulte de deux circonstances :

- Il n'existe pas, à l'université, de planning contraint des opérations de fin d'année. L'agence comptable a reçu des opérations jusqu'à la fin du mois de février, rendant impossible la clôture des comptes début mars. Il existe désormais un planning qui sera transmis aux services et composantes prochainement afin d'imposer des délais : aucune dérogation ne sera autorisée.
- L'application informatique a connu des dysfonctionnements à la fin du mois de février, provoquant des blocages rendant impossible la clôture des comptes dans les temps. L'assistance de l'AMUE a été nécessaire et le logiciel a été temporairement indisponible.

M. VIDBERG remercie les agents de la DAF, les commissaires aux comptes et tout particulièrement les agents de l'agence comptable, notamment Rachel BLANC et Ghislaine COUPAT qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant cette période.

Le rapport de présentation porte sur les éléments issus du compte financier et constitue la synthèse des éléments en recette et en dépense. Il propose d'apporter un éclairage sur les éléments lui paraissant les plus significatifs expliquant le résultat de l'année, notamment le passage de 3,8 M€ (exercice 2011) à 6,3M€ (exercice 2012) :

a. Sur les recettes constatées en 2012 :

- Fonctionnement : 98M€ sur 2012 contre 97M€ en 2011

À l'appui d'un graphique présenté en séance, M. VIDBERG note que ces recettes constituent à 86% des subventions d'exploitation. De ce point de vue, la marge de manœuvre de l'établissement est faible car ces recettes proviennent de l'État et sont donc contraintes.

Sur la totalité des subventions, le montant des subventions du ministère de tutelle sont très stables sur les trois derniers exercices. Les subventions des autres organismes publics représentent environ 1,4M€ pour l'exercice 2012. Ainsi, l'ensemble des recettes autres que les subventions de l'État sont, en volume, peu significatives.

Le deuxième type de recettes correspond à celles sur lesquelles l'établissement peut avoir une marge de manœuvre. Elles représentent environ 15% des recettes totales. Elles sont issues :

- des prestations de formation continue (F.C.),
- des droits d'inscription.

Il remarque que la progression des droits d'inscription sur l'exercice 2011-2012 est plus importante que celle de l'exercice 2010-2011. En revanche, même si la progression des recettes de la formation continue est toujours réelle, elle est moindre que sur l'exercice 2010-2011. Il constate de nombreuses difficultés cette année concernant le

<sup>1</sup> École supérieure du professorat et de l'éducation

recouvrement des recettes issues de la F.C., qui n'étaient pas intervenues l'année précédente. Ces difficultés s'expliquent par le contexte national de crise économique qu'il faudra conserver à l'esprit pour analyser l'exercice 2013.

- Investissement : 560 000 € en 2012 contre 712 000 € en 2011

La ressource essentielle est l'État, l'autre recette significative émanant du PRES<sup>2</sup> dans le cadre de l'opération MILC<sup>3</sup>. Il observe par ailleurs la baisse significative et constante depuis trois ans des subventions émanant d'autres partenaires, notamment de la Région Rhône-Alpes. Il conclut qu'en matière de recettes, l'origine est tout aussi contrainte en investissement qu'en fonctionnement.

Sur les recettes, il convient donc de retenir une augmentation effective des recettes sur l'exercice 2012 tempérée par une augmentation plus faible des recettes issue de la F.C.

- b. Sur les dépenses constatées en 2012 : 94 M€

- Fonctionnement :

M. VIDBERG constate une baisse des dépenses de fonctionnement qui s'explique par des dotations aux amortissements exceptionnelles, liées à des mises au rebut de biens pour obsolescence, inutilité ou amortissement complet, pour un montant de 1,4M€. Abstraction faite de ce point, les dépenses de fonctionnement sont stables.

Les charges de personnel représentent près de 76M€. Il observe que ce poste est relativement stable sur les trois derniers exercices.

Hors masse salariale, il existe deux types de poste où l'agent comptable constate globalement peu d'évolutions :

- les services extérieurs : dont les plus importants sont les contrats de nettoyage et le poste « personnels de l'ESPÉ » (à agréger avec le poste « mission » et amené à évoluer en 2013 en raison du changement des modalités de remboursement, approuvé en CA),
- les charges de gestion courante : notamment les ouvrages (documentation et reprographie) et les achats et variations de stocks (fluides et fournitures administratives).

- Investissement : 2,4M€

Les dépenses d'investissement sont équivalentes au niveau de celles de l'exercice 2010. Elles sont constituées principalement par les constructions, en raison de l'aboutissement des chantiers sur l'exercice 2012.

Le résultat de l'exercice correspond au solde des opérations qui ont été présentées. Il distingue :

- le résultat d'exploitation
- le résultat financier
- le résultat exceptionnel

M. VIDBERG note que la différence entre les résultats de cette année (6,3M€) et de l'année passée (3,8M€) provient du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel :

- Concernant les charges il observe une stabilité des charges d'exploitation (fonctionnement courant de l'établissement). En revanche il existe une différence plus importante concernant les charges exceptionnelles : 1,3M€ en 2011 qui correspond à l'opération spécifique de mise au rebut de certaines immobilisations sur l'exercice 2011. Il constate qu'il s'agit bien d'une charge exceptionnelle qui a grevé les charges au titre de

<sup>2</sup> Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur  
<sup>3</sup> Maison internationale des langues et de la culture

l'exercice 2011 et qui explique la différence avec l'exercice 2012. Il conclut que cette charge n'apparaîtra pas nécessairement chaque année.

- En ce qui concerne les produits, il constate une quasi-équivalence des produits exceptionnels et des produits financiers peu significatifs. En revanche, les produits exceptionnels connaissent une augmentation conséquente.

C'est la combinaison de cette augmentation des recettes à la charge exceptionnelle au titre de 2011 qui explique le résultat passant de 3,8M€ à 6,3M€.

L'agent comptable insiste ensuite sur deux ratios importants : Tout d'abord, la capacité d'autofinancement (7,2M€) correspondant à l'ensemble des ressources générées par les opérations de gestion de l'établissement et destinées à couvrir les besoins financiers de l'établissement. Elle est calculée à partir du résultat net. La différence entre la capacité d'autofinancement et le montant couvert correspond à l'augmentation du fonds de roulement (2<sup>nd</sup> ratio). En l'occurrence, le fonds de roulement augmente de 5,4M€, s'élevant dès lors à 25M€, ce qui représente 101 jours de dépenses de fonctionnement. Il précise que le critère communément admis concernant le fonds de roulement est qu'il est recommandé d'avoir a minima entre 30 et 45 jours de fonds de roulement. Le ministère de l'enseignement supérieur a tendance à le rabaisser à 15 jours. La situation de l'établissement est donc très saine.

Il est demandé aux membres d'approuver le compte financier et de voter l'affectation des résultats qu'il propose de mettre en réserve.

Il laisse auparavant la parole aux commissaires aux comptes.

Un commissaire aux comptes précise que les travaux effectués amènent à constater une situation comptable satisfaisante. Par rapport à l'année dernière, une réserve a été levée. Il s'agit de l'inventaire physique qui a été effectué (patrimoine mobilier). Il subsiste deux réserves :

1. sur le patrimoine immobilier : ce n'est pas le cas car l'université n'est pas d'accord avec l'évaluation faite par l'État de la valeur de celui-ci.
2. sur les subventions d'investissement inscrites au passif dans les capitaux propres. Elles ne sont pas connectées avec les immobilisations qu'elles ont financées.

Hormis ces réserves, les commissaires aux comptes certifient les comptes de l'établissement.

M. COMBY observe que le fonds de réserve est grand et il souhaite le baisser.

Mme CHAMARD-HEIM précise que le ministère des finances est attentif au montant du fonds de roulement et qu'il peut être risqué d'en conserver un aussi important.

M. COMBY précise que les recettes qui seront faites dans l'avenir seront réinvesties dans les missions de l'université car celle-ci n'a pas vocation à faire des bénéfices.

M. BONICALZI interroge les commissaires aux compte sur le passif non connecté.

Le commissaire aux comptes précise qu'il s'agit du reliquat de plusieurs années.

M. BONICALZI souhaite savoir en quoi ces comptes ont une influence sur le projet Montluc.

M. COMBY répond qu'au regard de ses résultats financiers, l'université a le choix entre une stratégie reposant sur des partenaires ou une stratégie où elle s'engage seule.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide, à l'unanimité de ses membres, **d'approuver le compte financier**, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide, à l'unanimité de ses membres, **d'approuver l'affectation du résultat au compte de réserve**, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

#### A15 Acceptation d'un don du conseil régional des notaires au bénéfice de la faculté de droit

En attendant la mise en place de l'intervention relative au rapport d'activité, M. SERVET propose de délibérer concernant le dernier point inscrit à l'ordre du jour : l'acceptation d'un don de 1000 € au bénéfice de la faculté de droit.

Mme CHAMARD-HEIM remarque que la procédure de passage devant le conseil d'administration est contraignante pour les dons de montants mineurs. Elle souhaite que le C.A. puisse déléguer ce pouvoir au président en-dessous d'un certain seuil. Ce point pourrait faire l'objet d'une future délibération.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le bénéfice du don du conseil régional des notaires à la faculté de droit (1000€)**, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

#### A10 Modification des statuts de l'IUT

M. CORNIC présente les nouveaux statuts de l'institut universitaire technologique. Il explique qu'il s'agit surtout d'un « toilettage » pour mettre le document à jour au vu des textes en vigueur. Il signale par ailleurs l'installation d'un conseil de direction comme nouvel organe.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **les statuts de l'IUT** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

**A4 Rapport d'activité de l'année 2012 et décision budgétaire modificative**

Mme VIDOVIC précise que 80 % des recettes sont des subventions pour charge de service public. Elle observe une baisse de cette subvention dans un contexte où il est également demandé aux établissements de mettre en réserve des crédits de fonctionnement. Par ailleurs, aucun crédit d'équipement n'a été notifié par le ministère en 2012.

À l'université, en 2012, des mesures d'ajustement ont été prises : rationalisation de l'offre de formation, plafonnement des heures complémentaires. Elle note également une grande maîtrise dans le recrutement des agents contractuels, ainsi qu'une rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Le souci pour l'élaboration du budget 2012 était le maintien du fonds de roulement au vu des projets portés par l'équipe présidentielle. En ce qui concerne les projets immobiliers, la construction de la MILC<sup>4</sup> a été inscrite au budget alors que deux projets sont en gestation : Montluc et La Ruche.

L'analyse réalisée par la direction des affaires financières sur le taux d'exécution des dépenses montre que, s'agissant du fonctionnement, celui-ci a été amélioré. Pour les dépenses d'investissement, ce taux d'exécution est moindre en raison de l'échelonnement des projets immobiliers. Mme VIDOVIC précise ensuite que le taux d'exécution de la masse salariale déléguée par l'État est de 99,64 %.

Les taux d'exécution pour certaines composantes ont augmenté grâce au travail commun des composantes et des services financiers.

M. VUILLEUMIER observe la baisse de la taxe d'apprentissage et demande quelle est la stratégie conduite par l'établissement ce cadre.

M. COMBY répond que l'université travaille à l'accroissement de ces recettes. Il ajoute que la taxe d'apprentissage doit servir non pas à la seule formation mais à la pédagogie.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport. En revanche la décision budgétaire modificative (DBM) qui suit donnera lieu à un vote.

Mme VIDOVIC présente cette DBM. L'impact budgétaire du budget rectificatif 1 sur les comptes consolidés de l'établissement conduit à une amélioration du solde budgétaire négatif. Le résultat d'exploitation est nettement positif (1,10M€). Par rapport au budget primitif, le budget consolidé observe une baisse du déficit de la variation du fonds de roulement. Il s'agit de redéployer des crédits non utilisés vers des projets qui nécessitaient des crédits.

Mme CHAMARD-HEIM résume l'exposé en précisant qu'une recette supplémentaire d'environ 1M€ en provenance de l'État pour l'attribution des 34 postes dits « FIORASO » a été enregistrée. Cette somme a été calculée en année pleine alors qu'elle ne sera pas utilisée ainsi. Le budget actuel permet d'assumer financièrement ces 34 postes sur la fin de l'année. L'université n'a donc pas besoin, cette année, de ce million d'euros. Il est donc choisi de l'utiliser au maximum pour l'année 2013 et de ne pas abonder le fonds de roulement.

Par ailleurs, il a été décidé de modifier l'affectation de certaines recettes. Au final, avec cette rentrée exceptionnelle et les redéploiements effectués, il est possible de financer des dépenses de fonctionnement non prévues et des dépenses d'investissement :

<sup>4</sup> Maison Internationale des Langues et de la Culture, pôle universitaire des quais

- Elle expose quelques exemple de dépenses fonctionnement qu'il a été choisi de financer : projets « tremplins » (financement de déplacements internationaux, relations internationales), développement de l'expérience trilingue (relations internationales), second tour des projets « bourgeons » (recherche) ; dépenses de personelles par le biais de la politique indemnitaire (SACSO) ; démarrage d'une politique d'entretien des bâtiments (direction du patrimoine) ; réussite en licence ; nouvelle plateforme pédagogique (DSI) ; formation continue...
- Concernant les crédits d'investissement : 400 000 € sont inscrits au projet de DBM pour la sécurisation de l'avant-corps (longeant la manufacture des tabacs côté voie ferrée), pour envoyer un signe politique au Grand Lyon qui devrait participer pour le même montant aux travaux.

M. BONICALZI demande si les surfaces longeant la voie ferrée peuvent apporter d'autres solutions que celles proposées par le projet Montluc.

Mme CHAMARD-HEIM précise qu'il s'agit d'un espace de 700m<sup>2</sup> pouvant permettre d'abriter des activités, notamment de formation continue. Pour l'instant l'enjeu est de sécuriser la dalle au moindre au cout pour l'université en incitant le Grand Lyon à s'associer.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le projet de décision budgétaire modificative** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

Le Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le projet de budget 2014** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

### A3 Rapport annuel de performances

Mme CHAMARD-HEIM présente ce rapport et salue le travail réalisé par Mmes PONSOT et BOUCHER.

M. VUILLEUMIER demande quelle sera l'évolution du pôle universitaire de proximité (P.U.P.), qui suit actuellement 600 étudiants.

Mme DE SAINT JEAN précise qu'un poste de titulaire a été créé au P.U.P. dans le cadre du plan FIORASO.

Mme CHAMARD-HEIM observe que le choix des indicateurs est imposé par le ministère. Certains sont complétés par des indicateurs internes.

Mme BEUSCHER demande, concernant le point 2 (p. 34), des précisions concernant l'amélioration de la santé des étudiants. Elle explique qu'à chaque rentrée universitaire les étudiants doivent passer une visite médicale. Or celle-ci n'est quasiment jamais réalisée : est-il envisagé de renforcer cette mission l'année prochaine ?

M. VINOT précise que le docteur CAUCHY a annoncé son départ à la retraite. Par conséquent, il est difficile de porter des projets de développement dans ce contexte.

Mme PONSOT ajoute que cet indicateur montre que l'évolution est plutôt positive sur ce point, l'obligation étant une visite médicale au cours du cursus de licence.

M. VUILLEUMIER souhaite appeler l'attention des membres du conseil sur la valorisation du rôle des élus étudiants car ces fonctions prennent du temps et permettent de développer des compétences. À l'instar de ce qui existe pour les sportifs, il serait intéressant de valoriser les étudiants qui s'impliquent dans la vie de l'établissement.

M. COMBY estime que cette valorisation est indispensable.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le rapport annuel de performance** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

#### A4 Dossier d'expertise de l'opération campus

Mme GUILLAUME observe que le principal changement réside dans le mode de financement estimé à 8,5M€ alors qu'aujourd'hui la capacité financière atteint 11,185M€ HT. L'enveloppe du projet n'a pas changé, mais c'est désormais la banque européenne d'investissement qui finance et non plus un mode d'emprunt à l'opération campus, ce qui entraîne une capacité financière supérieure pour l'établissement. Par conséquent, de nouveaux projets ont pu être intégrés : rénovation de l'amphithéâtre Quinet et la réfection des toitures du palais de l'université et des bâtiments Athéna Dugas. D'autres options sont envisagées : amphithéâtre Huvelin et réfection de la cour du palais de l'université.

M. COMBY se félicite de la possibilité de pouvoir faire beaucoup plus de travaux que prévus.

M. VUILLEUMIER regrette que la récupération des eaux pluviales ne soit pas retenue dans le projet.

Mme CHAMARD-HEIM explique que ce dispositif nécessite des citernes et des réseaux qui sont difficiles à prévoir dans des bâtiments anciens.

M. COMBY ajoute que la récupération des eaux de pluie entraîne, à l'échelle de Lyon, des conséquences négatives pour la qualité de l'eau car la pollution serait plus concentrée dans les cours d'eau.

Mme GUILLAUME dit que d'autres choix ont été faits qui ont des rendements en performance énergétique plus importants.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le dossier d'expertise de l'opération campus** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

**A7 Politique sociale et des ressources humaines**

M. VINOT précise que les éléments soumis aux membres ont recueilli un avis favorable unanime du comité technique (C.T.).

La méthode retenue a reposé sur la concertation, le dialogue et l'échange. Les choix retenus ont été débattus et décidés en C.T. avant d'être travaillés en groupes de travail, construits à parité entre représentants des personnels et représentants de l'administration. Neuf réunions des groupes de travail ont été organisées au printemps. Il constate une mobilisation conséquente des membres des groupes de travail.

Les axes prioritaires retenus en C.T. sont : le bien-être au travail, les personnels contractuels et la politique indemnitaire.

1. Bien-être au travail :

Voici les actions proposées :

Prise en charge de l'urgence : une cellule de veille sociale sera mise en place dès la rentrée, composée d'une équipe plurielle, d'individus tenus au secret professionnel : médecin du travail, assistante sociale, DRH et/ou DGS, chargée de mission médiation et/ou VP RH, un membre du CHSCT et un membre du SACSO chargé du pilotage. Elle sera accompagnée par un psychologue de travail, qui dispensera une formation aux membres en septembre. La conjonction de plusieurs phénomènes peut créer une situation explosive. La cellule de veille sociale permet de trouver des solutions transversales quand l'organisation des structures de l'université ne permet pas de le faire. Il s'agit d'examiner des situations individuelles et non collectives comme au CHSCT. Elle peut être sollicitée auprès de chacun de ces membres.

Formation d'un groupe de parole (de professionnels exprimant des difficultés globales) et d'un groupe d'échange de bonnes pratiques (professionnels échangeant sur des expériences innovantes).

Environnement du travail : une réflexion sur le travail décalé est menée. Il s'agit surtout des personnes amenées à travailler le samedi ou le soir (communication, sécurité, logistique, bibliothèques). L'idée est de réfléchir à un lissage possible de cette activité sur l'année, via une annualisation pensée au niveau des services.

Enrichissement des activités liées à la médecine du travail : il s'agit de déborder du cadre strictement médical en recrutant une infirmière et/ou un psychologue du travail afin de créer, à terme, un pôle de santé globale. Il s'agit d'une réflexion en vue d'une mise en œuvre pour 2014.

Des activités d'ostéopathie ont été demandées, ainsi que de kiné ou de massage avec une participation financière réduite. Ces activités se feront sur les sites Chevreul et des quais. Dans la même optique le volet sportif sera développé : vélos de service, salles de sport sur les quais, partenariat avec Lyon 2 pour des séances d'aquagym.

Enfin, ce groupe de travail bien-être souhaite être pérennisé en groupe de suivi.

2. Politique indemnitaire :

M. VINOT dresse l'état des lieux montre des primes mensuelles fixes par filières et par grade, ainsi que des primes de décembre, affectées au mérite ou au résultat. La marge de manœuvre proposée est réduite (autour de 50€). L'état des lieux révèle une application de l'esprit PFR<sup>5</sup> pour tous les personnels de catégorie A.

<sup>5</sup> Prime de Fonctions et de Résultats

Enfin pour les personnels contractuels il n'y a aujourd'hui aucune prime.

Les enjeux consistaient à simplifier et à harmoniser les primes entre filières.

Les propositions sont présentées par Mme DE SAINT JEAN.

Le groupe de travail a souhaité que des revalorisations entraînent une plus grande cohérence.

Pour les catégories C, l'université propose de fixer la prime mensuelle pour toutes les filières et grades confondus à un même montant (200€). Cela entraîne des augmentations non négligeables pour les personnels. Coût annuel : 73 000 €.

Pour les catégories B, l'harmonisation n'a pu être effectuée. Il existe donc trois groupes :

- Classe normale : 240 €
- Classe supérieure : 280 €
- Classe exceptionnelle : 306 €

L'objectif d'harmonisation n'est pas tout à fait atteint mais il sera poursuivi. Coût annuel : 35 000 €

Il est proposé également une prime individualisée variable expérimentale, valorisant certaines situations professionnelles spécifiques. Coût annuel estimé : 27 000 €.

M. VINOT ajoute que cela correspond à un revenu supplémentaire mensuel de 0 à 50 € par agent. Les critères seront déterminés en groupe de travail.

Concernant les personnels de catégorie A, Mme DE SAINT JEAN précise qu'il s'agit d'une revalorisation des primes mensuelles fixes dans les filières ITRF et bibliothèques :

ASI : 310 € au lieu de 229€

IGE : 320 € au lieu de 272€

Bibliothécaire : 320 € au lieu de 288 €

Coût annuel : 46 000 €.

M. VINOT conclut que c'est surtout la filière technique qui est revalorisée.

#### **A8 rimes d'intéressement : agents non titulaires et vice-présidents**

### 3. Personnels non-titulaires :

Concernant les contractuels, M. VINOT explique qu'ils sont recrutés en application de l'indice du premier échelon du grade du fonctionnaire qui correspond à la fiche de poste. Il s'agit d'avoir une harmonisation et une cohérence par poste et d'avoir une approche plus égalitaire au niveau de l'établissement (approche par poste et non plus individuelle).

Outre la revalorisation automatique de 6 points tous les trois ans (supérieure à celle des fonctionnaires titulaires), il existe une procédure permettant de changer d'indice sur demande argumentée du chef de service. La difficulté actuelle est l'absence de prime.

Les enjeux portent sur la revalorisation des salaires, notamment pour les catégories B et C, l'avancement et l'évolution des temps incomplets. Le groupe de travail a insisté sur l'obligation de fiche de poste et d'entretien annuel pour les contractuels. Cela est indispensable à l'élaboration, à terme, d'une cartographie des emplois sur l'établissement.

Les propositions de l'université sont :

- L'intéressement : pour en bénéficier, la personne doit être présente depuis au moins 10 mois.

400€ pour les catégories C

500€ pour les catégories B

600€ pour les catégories A

Elles sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2013.  
Coût annuel estimé : 115 000 €

- Changement d'indice : maintien du système actuel avec un renfort de l'examen des situations individuelles en l'absence de revalorisation automatique.
- Temps incomplets : examen au cas par cas des temps incomplet des personnels en-dessous de l'indice 314 (juste supérieur au SMIC) pour voir comment donner une autre perspective à ces personnels.

Pour résumer la politique sociale de l'établissement, M. VINOT décrit l'existence d'un socle égalitaire qui vise à donner la même chose à fiche de poste équivalente (90-95%), complété par un dispositif d'intéressement individualisé contrôlé tenant compte des contraintes et de la motivation des agents.

Il conclut en indiquant que les discussions qui ont nourri cette démarche se sont très bien déroulées et remercie les représentants des personnels pour leur implication.

M. BONICALZI salue les avancées notables et certaines faites en matière indemnitaire, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des situations, le travail fait sur les temps incomplets ainsi qu'une volonté de prise en compte d'un référentiel d'indice pour les personnels contractuels.

Mme ANGLERAUX souligne qu'il s'agit, certes d'une avancée, mais qu'il s'agit d'une première étape. Il reste à travailler sur la nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.). Elle alerte sur la nécessité de pérenniser ces dispositifs dans le temps.

M. BERGHEAUD déplore que seuls les représentants des personnels aient été associés aux groupes de travail. Sa liste, soutenue par le SGEN-CFDT, représentée au C.A. mais pas au C.T.P., n'y est pas associée.

M. COMBY répond que la non-participation de cette liste est le résultat de plusieurs réponses et que la raison de leur absence est collective. Il était favorable à l'ouverture de ces groupes de travail et il ne faut pas imputer cette absence à l'équipe présidentielle.

M. EVERAERE demande s'il est possible de réduire les formalités pour les vacataires déjà recrutés l'année passée.

M. VINOT répond qu'il partage cet avis et qu'une réflexion est menée concernant la dématérialisation des procédures. Le recrutement des vacataires est soumis à des règles très strictes et ce formalisme est justifié pour éviter les erreurs lors du recrutement par les composantes qui entraîneraient des impossibilités de paiement par l'agence comptable.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le projet de politique sociale présenté** par :

✓ <b>Nombre de membres présents et représentés :</b>	<b>19</b>
✓ <b>Nombre d'abstentions :</b>	<b>0</b>
✓ <b>Nombre de voix pour :</b>	<b>19</b>
✓ <b>Nombre de voix contre :</b>	<b>0</b>

M. VINOT expose l'outil permettant d'introduire des primes à l'attention des personnels contractuels : l'intéressement (ouvert par la L.R.U.). MM. PASCAL et VIDBERG ont travaillé sur les modalités de mise en place d'un intéressement.

Il propose un vote sur le principe de l'intéressement et un vote concernant les personnels susceptibles d'en bénéficier et un autre sur les plafonds.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le principe général de l'intéressement** par :

#### SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (SAJG)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr)

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la mise en place de l'intéressement pour les personnels contractuels, 400€ pour un agent de catégorie C, 500€ pour un agent de catégorie B et 600€ pour un agent de catégorie A, ainsi que le plafond total de 130 000€ par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

M. COMBY souhaite compléter ce point par un exposé sur les primes des vice-présidents. Il explique que seuls les présidents des trois conseils ont la possibilité d'avoir une décharge de service statutaire. Il souhaite harmoniser le régime pour l'ensemble des vice-présidents car ceux qui n'ont pas la charge d'un conseil travaillent beaucoup également.

M. SERVET précise que le dispositif est destiné à compenser ni plus ni moins afin que chacun arrive à la même rémunération. Il est fixé à un plafond de 16000€.

M. RIVE demande si des mesures sont envisagées pour compenser l'investissement des responsables de composantes.

M. COMBY répond que l'ensemble de ces questions est à réfléchir, il n'existe donc aucun obstacle à cette réflexion.

M. JAMET annonce avoir effectué de 381 heures de cours cette année, en raison des masters MEEF et qu'il est impossible de continuer à ce rythme.

M. SERVET précise que les décharges ne peuvent être cumulées avec les heures complémentaires.

**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la mise en place de l'intéressement pour les vice-présidents par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

#### **A9 Primes des enseignants chercheurs : primes de charges administratives (P.C.A.)**

M. SERVET expose la nécessité de voter le taux maximum des P.C.A. En l'état, il n'existe aucune augmentation des primes, mais un ajout relatif à la prise en compte des présidents des collèges d'experts et comités de sélection. Il s'agit de plafonds et les primes seront modulées en fonction de la tâche.

Mme ANGLERAUX demande si les fonctions donnant lieu aux primes sont cumulatives.

M. SERVET répond par l'affirmative, dans la limite des plafonds indiqués.

M. RIVE demande s'il existe une possibilité de cumul de la P.C.A. avec la prime de responsabilité pédagogique.

M. SERVET répond qu'il est toujours impossible de cumuler.

M. RIVE considère qu'en raison de cette impossibilité de cumul, il importe d'autant plus de réfléchir à la valorisation des charges administratives.

M. VUILLEUMIER demande à quoi correspondent les charges administratives diverses dans les composantes et quel est l'état actuel de la pratique.

M. SERVET répond que le montant maximum concernant la responsabilité de plusieurs charges administratives n'a jamais été appliqué. Le maximum attribué à ce titre est situé à hauteur de 10-15% en-dessous de ce maximum. Les autres montants ont été appliqués.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **les montants des P.C.A.** par :

✓ <b>Nombre de membres présents et représentés :</b>	<b>19</b>
✓ <b>Nombre d'abstentions :</b>	<b>0</b>
✓ <b>Nombre de voix pour :</b>	<b>19</b>
✓ <b>Nombre de voix contre :</b>	<b>0</b>

M. VUILLEUMIER souhaite appeler l'attention des membres du conseil sur la valorisation du rôle des élus étudiants car ces fonctions prennent du temps et permettent de développer des compétences. A l'instar de ce qui existe pour les sportifs, il serait intéressant de valoriser les étudiants qui s'impliquent dans la vie de l'établissement.

#### **A5 Filiale de valorisation : présentation des comptes au titre de 2012**

Présentation des comptes :

M. ASQUIN précise que la filiale a un taux de marge important. La situation financière de la filiale est désormais à l'équilibre et le budget prévisionnel de 2013 a été réalisé à 80%. Les comptes présentés sont certifiés par le cabinet Michel CONSTANT, qui précise que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la société.

M. BONILCALZI demande des informations sur la part que représente le contrat Renault Trucks dans le chiffre d'affaires.

M. ASQUIN précise que la part que représente la formation continue reste plus importante que celle dévolue à la recherche. Il compare cette situation au partenariat avec ERDF. Le volume reste supérieur à 50% du chiffre d'affaire par rapport à la recherche dont le volume est inférieur à 50%. La volonté est de changer cette répartition et de remobiliser l'université autour de la formation continue. Il pense primordial, à l'heure actuelle, de ne pas renoncer au contrat Renault Trucks, très important pour la filiale.

M. ASQUIN souhaite amener des nouveaux partenaires publics au sein de la filiale qui apporteront leurs capitaux propres.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le compte financier de la filiale « Lyon 3 valorisation »** par :

✓ <b>Nombre de membres présents et représentés :</b>	<b>19</b>
✓ <b>Nombre d'abstentions :</b>	<b>0</b>
✓ <b>Nombre de voix pour :</b>	<b>19</b>

✓ Nombre de voix contre : 0

Point sur le processus de rachat des parts des actionnaires privés :

M. ASQUIN rappelle que la stratégie de l'université est de faire de la filiale une filiale « *in house* », ce qui a conduit au rachat des parts des partenaires privés par l'université. Il s'agit d'être en avance de phase par rapport à une préconisation de la cour des comptes, qui redoute que les filiales gèrent des prestations sans les formalismes de mise en concurrence.

Par ailleurs, il s'agit également d'éviter les problématiques de subdélégations pour les contrats publics (avec l'ADEME par exemple).

Tous les actionnaires ont validé la vente de leurs actions. L'équipe a pu rencontrer la DGFIP par l'intermédiaire du rectorat et l'ensemble des réponses apportées ont satisfait leurs interlocuteurs. Il espère obtenir la validation de la DGFIP et du rectorat d'ici mi-juillet. L'objectif est de devenir le seul actionnaire de la filiale puis de s'ouvrir vers d'autres partenaires publics. L'université Lyon 2 a été sollicitée, et l'intégralité des comptes de la filiale leur a été transmise.

**A6 Présentation de l'état d'avancement du processus d'approbation du GIP CEUBA**

M. ASQUIN précise que, pour des raisons juridiques, il a été nécessaire de transformer la structure associative du CEUBA en groupement d'intérêt public. Il rassemble des partenaires publics et privés.

Désormais, ce site utilisera le logotype de l'université Jean Moulin Lyon 3 complété par l'intitulé « campus de Bourg-en-Bresse ».

M. COMBY remercie Mme DE SAINT JEAN et M. VINOT pour leur contribution et leur investissement sur le dossier de la politique sociale. Il remercie également M. ASQUIN pour son travail concernant le GIP, ainsi que le rectorat qui appuie plusieurs dossiers portés par l'université.

**A11 Nomination des élus étudiants suppléants au conseil documentaire**

M. SERVET expose que le règlement intérieur du conseil documentaire a été modifié pour tenir compte de cette demande des élus étudiants (4) d'avoir des suppléants. Néanmoins, en l'état, il n'existe qu'une candidature.

Mme BEUSCHER propose d'effectuer cette nomination à la rentrée car les étudiants sont difficilement mobilisables à cette période de l'année.

Ce point est reporté au conseil d'administration de la rentrée.

**A12 Présentation du dossier de préfiguration de l'ESPÉ<sup>6</sup>**

M. SERVET explique qu'il importe de voter sur le principe de la mise en place de l'ESPÉ, puis la semaine suivante, sur ses modalités d'application.

<sup>6</sup> Ecole supérieure du professorat et de l'éducation

En l'absence de questions sur ce sujet, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **le principe de la mise en place de l'ESPÉ** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

#### A13 Présentation des admissions en non-valeur

M. VIDBERG présente les deux dossiers, qui concernent la même personne. Il s'agit de l'inscription en master de science politique en enseignement à distance en 2010, d'une personne pour laquelle l'huissier mandaté a produit un certificat d'irrecouvrabilité. Lors d'un dernier CA, les membres avaient voté une remise gracieuse concernant cette personne.

L'admission en non-valeur n'efface pas la dette et avant que la prescription soit acquise, l'agence comptable se tournera à nouveau vers cette personne pour déterminer si elle est toujours dans l'impossibilité d'honorer sa créance.

**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide de proposer au président à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances de M. K. par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

#### A14 Sortie d'inventaire

Mme VIDOVIC indique qu'il s'agit de biens provenant de la direction des systèmes d'information ainsi que de biens de l'IUT. Elle précise que ce point pourrait figurer en partie B.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité **la liste des biens sortant de l'inventaire de l'université** par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

#### A15 projet « collège de droit »

Mme BEUSCHER a sollicité la remontée de la partie B en partie A du projet d'institution d'un collège de droit. Elle regrette que ce projet dispose de financement par le plan réussite en licence, alors qu'il s'agit d'une formation payante. En outre, il s'agit d'une filière hautement sélective, puisqu'une moyenne de 15/20 au baccalauréat est requise pour l'intégrer ce qui conduit à l'exclusion de certains élèves scolarisés dans des établissements aux faibles taux de réussite. Enfin, il existe un investissement financier plus grand dans les étudiants sélectionnés.

M. VUILLEUMIER ajoute que les étudiants qui réussissent le mieux au baccalauréat ne sont pas forcément ceux qui réussissent le mieux dans l'enseignement supérieur. En outre, ce projet va entraîner une dévalorisation de la licence de droit entre les étudiants qui auront une licence « collège de droit » et les autres, ayant obtenus une note inférieure à 13/20.

**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver la création d'un « collège de droit » et d'un « contrat de réussite » par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	15
✓ Nombre de voix contre :	2

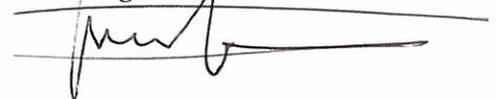
**Partie B :**

**L'intégralité de la partie B fait l'objet d'un vote unique.**

**L'ensemble des délibérations proposées en partie B1 (conventions), B2 (questions financières) et B3 (questions pédagogiques) sont adoptées, à l'unanimité par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-président en charge du conseil d'administration**



**Pierre SERVET**

